

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du lundi 20 mars 2023

Date de la convocation : 16/03/2023

Le lundi 20 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19

Présents : 16

Votants :

Pour :

Contre :

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Excusés : Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Daniel MOLINES

Absents :

Secrétaire de séance :
Matthias CORNEVAUX

Délibération n°DE_2023_019 - Objet : Adhésion à l'association nationale des élus de la Montagne

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique vigoureusement de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : Information (revue "Pour la Montagne", lettre d'information à, conseils, assistance, etc.

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La présidente est actuellement Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, le secrétaire général Jean-Pierre VIGIER, député de la Haute-Loire, la vice-présidente Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques et le trésorier Jean-Baptiste GIFFON, maire de Bastelica.

La cotisation comprend une cotisation forfaitaire de 19.34 € et une cotisation par habitant entre 0.1573 € et 0.0609 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0.2418 € et 0.3631 € et l'abonnement facultatif à la revue Pour la Montagne de 41.42 €, soit pour la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, une cotisation totale de 339.67 €. Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- Vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- Considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré,

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/03/2023

048-200057594-DE_2023_019-DE

DONNE SON ACCORD pour ADHERER à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, 7
rue de Bourgogne, 75007 PARIS ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signifier cet accord ;
VOTE la somme de 339.67 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
048-200057594-DE_2023_019-DE